



RAPPORT D'ACTIVITE

2025

Edito



L'année 2025 aura été marquée par des évolutions importantes pour l'AIST 43.

Tout au long de l'année, les équipes de l'AIST 43 se sont mobilisées pour accompagner et conseiller au mieux, les entreprises adhérentes et leurs salariés.

Cette mobilisation des équipes s'est traduite dans le processus de certification par **l'obtention de la certification AFNOR SPEC 2217** de niveau 1.

En 2025, l'AIST 43 a également été à l'initiative de la **signature d'une convention avec l'ensemble des acteurs du maintien en emploi et de la prévention des incapacités.**

Cette convention est la première en région AUVERGNE-RHONE-ALPES. Merci à tous ces partenaires pour nous avoir suivis dans cet ambitieux projet au service des entreprises et des salariés.

L'AIST 43 a également signé au cours de cette année, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) faisant du maintien en emploi et de la prévention des risques psychosociaux une priorité majeure de son intervention auprès des entreprises.

Enfin cette dynamique partenariale a été accompagnée par des résultats majeurs avec **un doublement des interventions de nos professionnels dans les entreprises de la Haute-Loire.**

Ces résultats nous confortent dans notre ambition de proposer un service de qualité, efficace et utile à nos entreprises adhérentes.

Merci à nos administrateurs pour leur investissement, aux équipes de l'AIST 43 pour leur engagement et à nos adhérents pour leur confiance.

Continuons à œuvrer ensemble pour faire de la santé au travail et de la prévention un axe majeur, au cœur des priorités de nos entreprises.



Jean-Michel GIBERT
Président de l'AIST 43

Direction de la publication : AIST 43

Réalisation graphique : Elisabeth MAITRE, responsable relations externes

Crédit photos : Presanse, AIST 43.

Publication : juin 2026

Sommaire

1. INTRODUCTION

- 1.1 RAPPEL DES 3 MISSIONS DES SPSTI
- 1.2 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

2. PRESENTATION DU SERVICE

- 2.1 CHIFFRES CLES
- 2.2 REPARTITION GEOPGRAPHIQUE
- 2.3 RESSOURCES IMMOBILIERES
- 2.4 LES INSTANCES
 - 2.4.1 Le Conseil d'Administration - Le Bureau
 - 2.4.2 La Commission de Contrôle
 - 2.4.3 Le Commission médico-technique
 - 2.4.4 L'Assemblée Générale
- 2.5 LES RESSOURCES HUMAINES
 - 2.5.1 L'organigramme
 - 2.5.2 Les effectifs
 - 2.5.3 Les équipes pluridisciplinaires
- 2.6 LES RESSOURCES FINANCIERES
 - 2.6.1 Les cotisations
 - 2.6.2 Les comptes annuels
- 2.7 LES ADHERENTS
 - 2.7.1 Le secteur géographique
 - 2.7.2 Evolution des adhérents et leur effectif
 - 2.7.3 Répartition par tranchée d'effectif
 - 2.7.4 Répartition par secteur d'activité

3. ETAT DE LA REALISATION DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICE

- 3.1 PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
 - 3.1.1 Chiffres clés et indicateurs
 - 3.1.2 Actions de Prévention Primaires
 - 3.1.3 Fiches Entreprises
 - 3.1.4 Ateliers collectifs de préventions
- 3.2 SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES SALARIES
 - 3.2.1 Chiffres clés et indicateurs
 - 3.2.2 Typologie des visites
 - 3.2.3 Conclusions sur le suivi individuel de l'état de santé des salariés
- 3.3 MAINTIEN EN EMPLOI / PREVENTION DE LA DESINTERTION PROFESSIONNELLE
 - 3.3.1 Composition et fonctionnement de la cellule
 - 3.3.2 Chiffres clés et indicateurs
 - 3.3.3 Accompagnement des salariés

Sommaire

4. ETAT DE REALISATION DU PROJET DE SERVICE

- 4.1 CHIFFRES CLÉS / INDICATEURS
- 4.2 ETAT D'AVANCEMENT / FICHES ACTIONS
- 4.3 POINT SYSTÈMES D'INFORMATION (SI)
- 4.4 COMMUNICATION

5. ETAT DES ENGAGEMENTS & PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- 5.1 CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)
 - 5.1.1 Fiches Actions
 - 5.1.2 Rétroplanning
- 5.2 PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ AU TRAVAIL N°4(PRST4)
- 5.3 PARTICIPATION AU RÉSEAU PRESANSE
- 5.4 CONVENTIONS AVEC DES PARTENAIRES

6. DEMARCHE QUALITE & CERTIFICATION

- 6.1 SATISFACTION DES BENEFICIAIRES
 - 6.1.1 Satisfaction des entreprises adhérentes
 - 6.1.2 Satisfaction des salariés
- 6.2 ETAT D'AVANCEMENT DE LA CERTIFICATION

1.Introduction

1.1 RAPPEL DES MISSIONS DES SPSTI

Les missions du Service de Prévention et de Santé au travail (AIST43) sont déterminées par le code du travail. Entre autres, l'article L.4622-9-1 du code du travail qui précise que le SPSTI fournit à ses adhérents et leurs travailleurs un ensemble socle de services obligatoires dans 3 domaines :

- 1/ La prévention des risques professionnels
- 2/ Le suivi individuel des travailleurs
- 3/ La prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi.

L'article L4622-9-2 précise que chaque Service de Prévention et de Santé au Travail Interprofessionnel (SPSTI) doit faire l'objet d'une procédure de certification réalisée par un organisme indépendant et accrédité.

Cette certification vise à porter une appréciation à l'aide d'un référentiel sur 3 aspects :

- La qualité et l'effectivité du service rendu
- L'organisation et la continuité du service, la qualité effective et les procédures suivies
- La gestion financière, la tarification et son évolution.

1.2 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025



2. Présentation du service

2.1 CHIFFRES CLES / INDICATEURS 2025



2.2 RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE EN 2025

L'AIST43 couvre l'Est du département de la Haute-Loire.

A partir de 2027, l'Aist 43 couvrira l'ensemble du territoire de la Haute-Loire avec l'ouverture de 2 centres sur l'arrondissement de Brioude, (Brioude et Langeac).

2.3 RESSOURCES IMMOBILIERES

L'AIST 43 possède plusieurs centres :

- 3 centres principaux : Le Puy (siège social), Monistrol sur Loire et Yssingeaux,
- 2 centres annexes : Craponne et St Just Malmont,
- 1 centre entreprise (Groupe Barbier).

Pour le centre de Monistrol, l'investissement pour l'achat de nouveaux locaux est programmé, avec une installation prévue en 2028.



2.4 LES INSTANCES

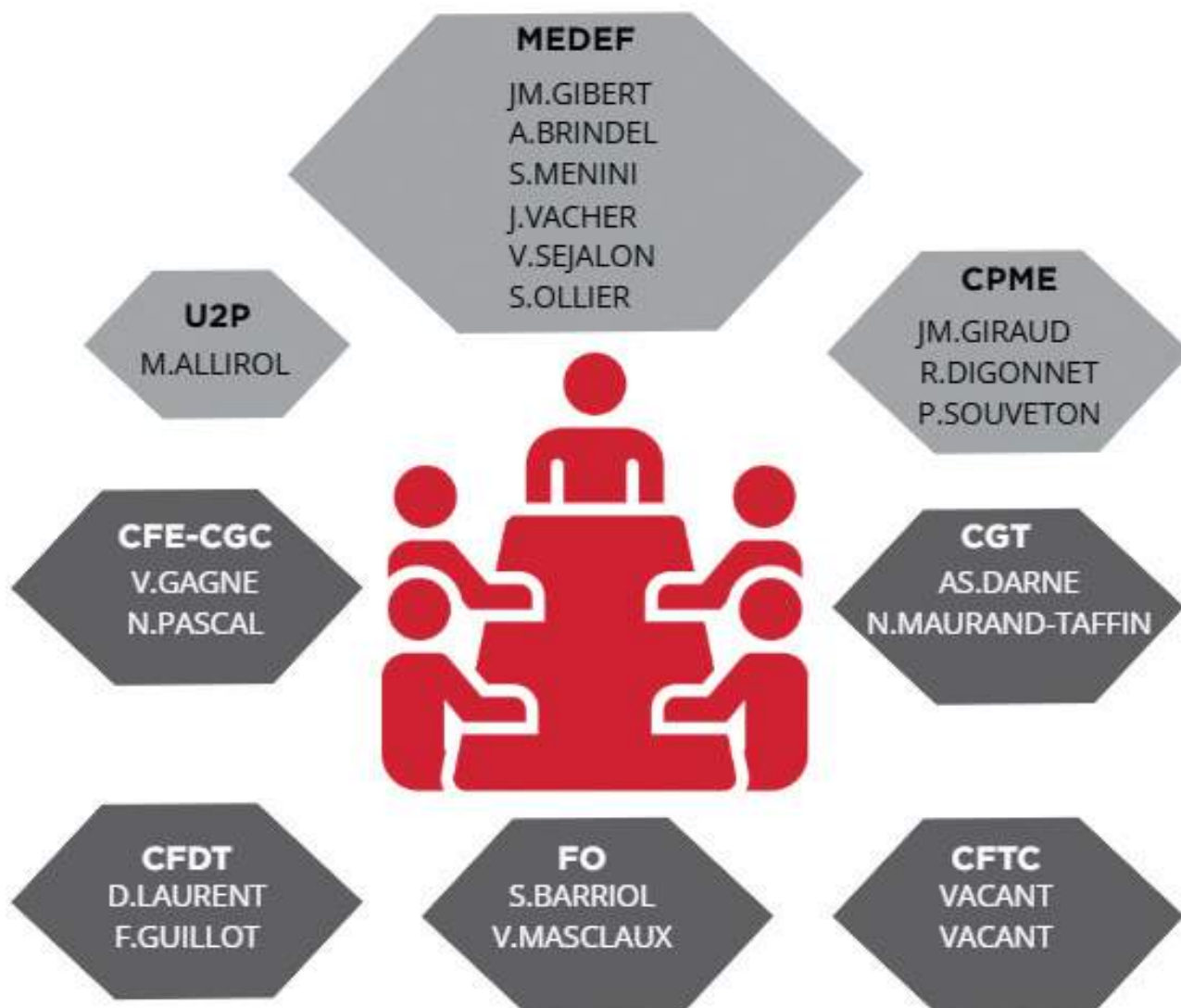
2.4.1 L'Assemblée Générale

L'AIST43 est pilotée par une **Assemblée Générale** annuelle organisée en présence de nombreuses entreprises adhérentes visant à définir la stratégie du service de prévention et de santé au travail.

2.4.2 Le Conseil d'Administration

La deuxième instance de pilotage est le **Conseil d'Administration** qui se réunit 3 fois par an minimum. Il est composé de 10 administrateurs employeurs nommés par les organisations syndicales représentatives d'employeurs et de 10 administrateurs salariés nommés par les organisations syndicales représentatives de salariés.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1ER AVRIL 2026 :



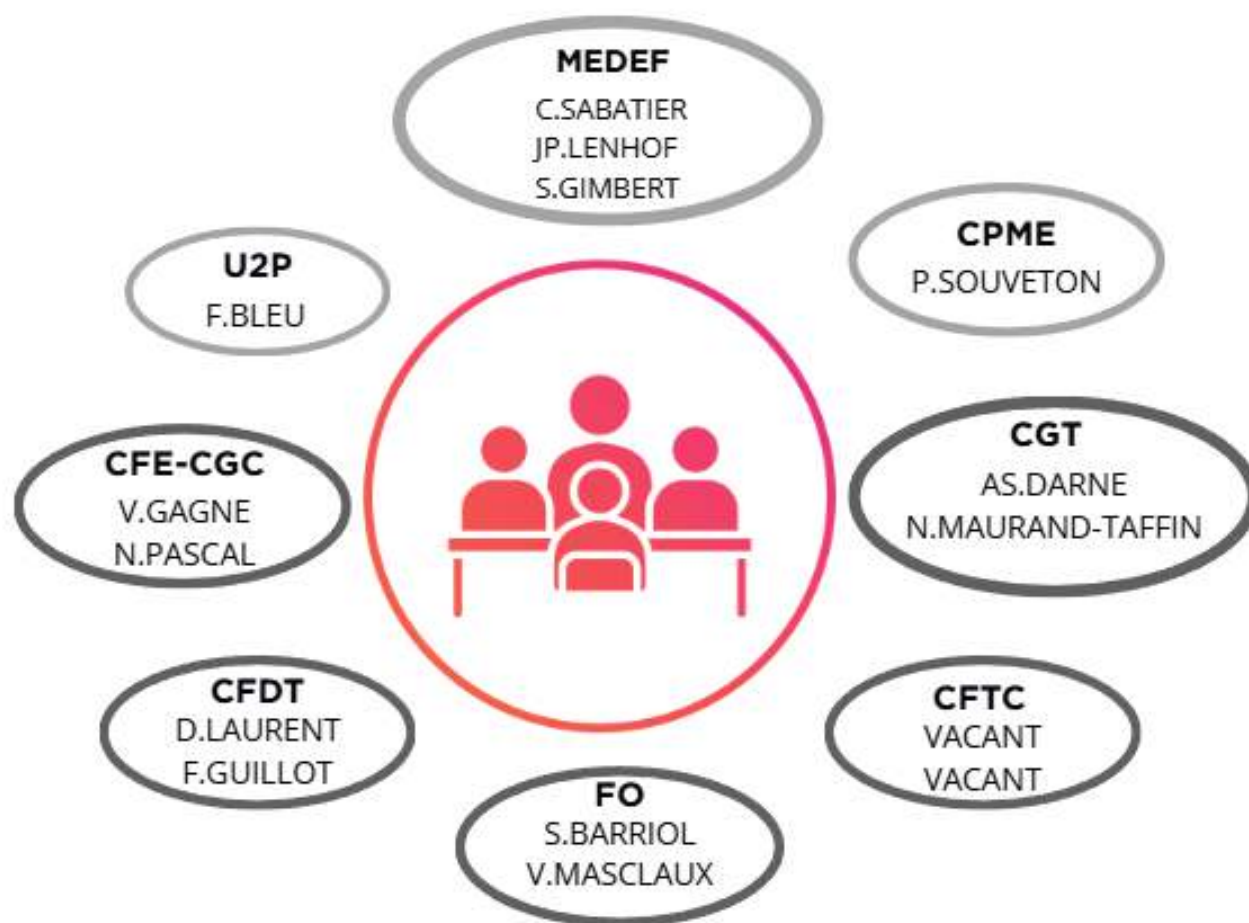
Le **Conseil d'Administration** exerce les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association, gère ses intérêts et en conséquence, décide de tous les actes et opérations relatifs à son objet, à l'exception des prérogatives confiées par les statuts à l'Assemblée Générale et au Président.

2.4.3 La Commission de Contrôle

L'AIST43 dispose également d'une **Commission de Contrôle** qui se réunit 3 fois par an et qui est consultée pour donner un avis sur :

- Le budget ainsi que l'exécution du budget ;
- Les modifications de compétence géographique ou professionnelle du service ;
- La création, suppression ou modifications des secteurs ;
- Les créations et suppressions d'emploi de médecin, IDEST et IPRP ;
- Les recrutements de médecins du travail en CDD ;
- La nomination, le changement d'affectation, le licenciement, la rupture conventionnelle du contrat de travail et le transfert d'un médecin du travail.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE AU 1ER AVRIL 2026 :



Elle est informée :

- De tout changement de secteur ou d'affectation d'un médecin, d'une entreprise ou d'un établissement de 50 salariés et plus ;
- Des observations et des mises en demeure de l'inspection du travail relatives aux missions du SPSTI ;
- Des observations d'ordre technique faites par l'inspection médicale du travail et des mesures prises pour s'y conformer.

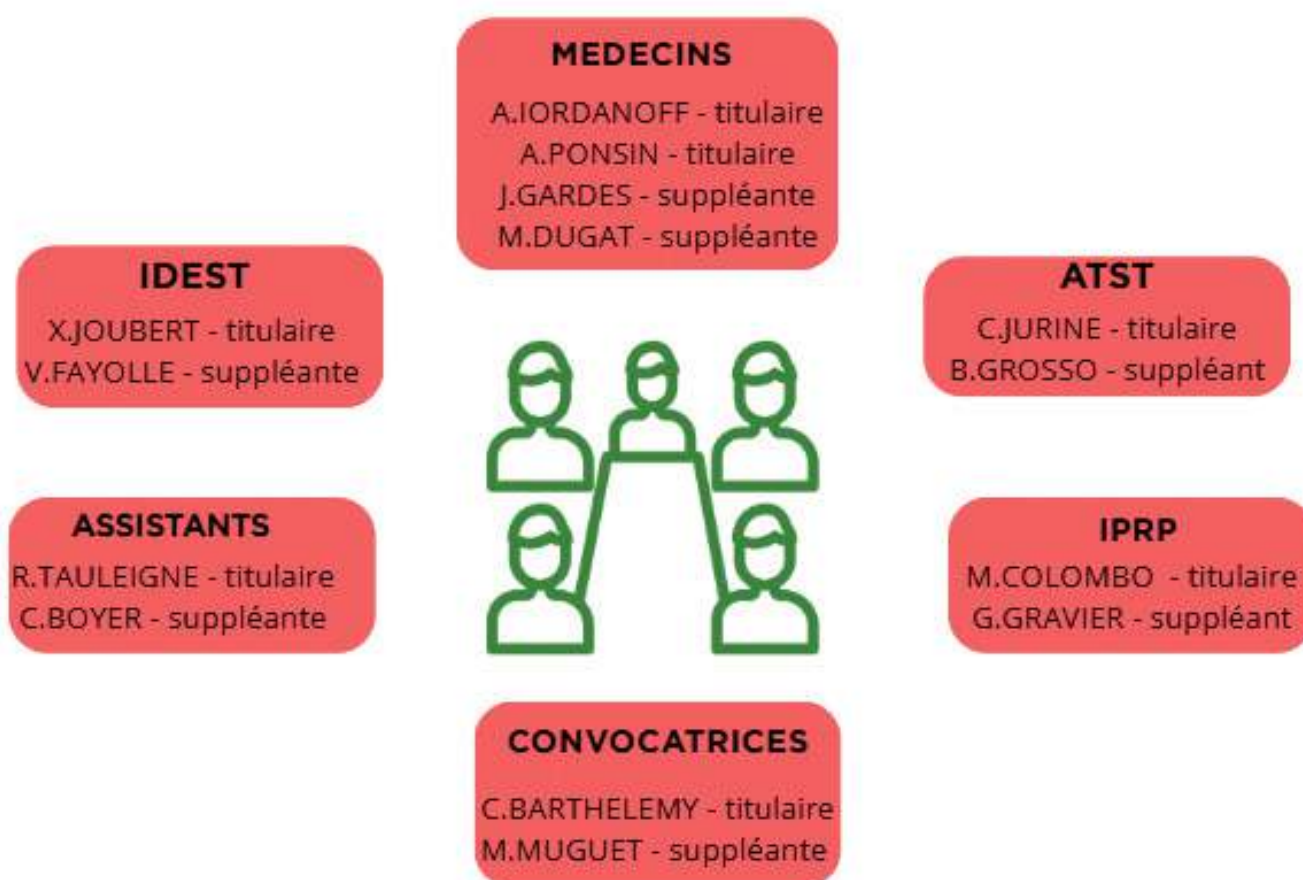
2.4.4 La Commission médico-technique

L'AIST43 dispose aussi d'une **Commission Médico Technique (CMT)** qui se réunit 3 fois par an minimum. Elle a pour mission de formuler des propositions relatives aux priorités de service et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres.

Les missions : la **Commission Médico Technique** de l'AIST 43 est présidée par le directeur du service (par délégation de la présidence) et elle est consultée sur les questions relatives :

- A la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires au sein du service ;
- Au projet de service ;
- A l'équipement du service ;
- A l'organisation des Actions en Milieu de Travail et du suivi de l'état de santé des travailleurs ;
- A l'élaboration et à la mise en œuvre des protocoles ;
- A l'organisation d'enquêtes et de campagnes ;
- Aux modalités de participation à la veille sanitaire.

COMPOSITION DE LA COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE AU 1ER AVRIL 2026 :



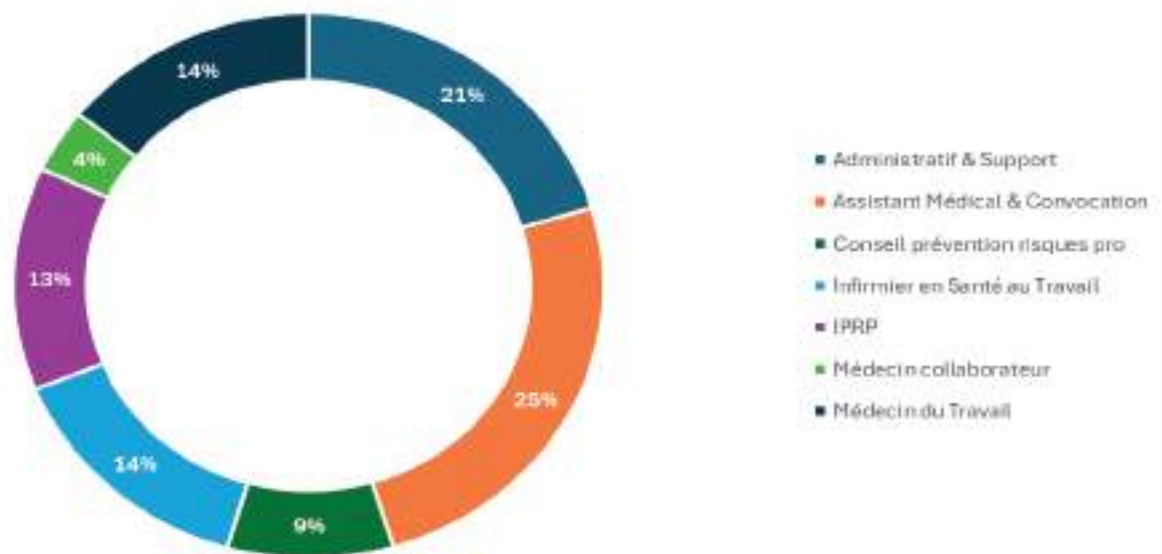
La **Commission Médico Technique** de l'AIST 43 dispose également d'un règlement intérieur.

[illegible]

- 11 médecins du travail ou collaborateurs
- 7 infirmier(e)s en santé au travail (IDEST)
- 12 assistants médicaux
- 11 préventeurs
- 3 convocatrices
- 12 personnes pour les fonctions supports (direction, comptabilité, ressources humaines, informatique, qualité, service adhérents, communication).



Répartition des ETP au 31/12/2025



2.5.3 Les équipes pluridisciplinaires



2.6 LES RESSOURCES FINANCIERES

2.6.1 Les cotisations

TARIF OFFRE SOCLE 2025	
Adhésion	
Cotisation annuelle	87,00 € HT par salarié + 17€ HT par salarié SIR/SMR
Droit d'inscription (1ère année d'adhésion)	10,00 HT par salarié
Cotisation en cours d'année	
Cotisation annuelle	87,00 € HT par salarié + 17€ HT par salarié SIR/SMR
Nouveaux salariés	87,00 € HT par salarié + 17€ HT par salarié SIR/SMR
Tarif agence de travail temporaire	
Tarif par visite médicale	87,00 € HT par visite + 17€ HT par visite pour les salariés SIR/SMR
Pénalités	
Retard de paiement	10% de la facture
Droit de réinscription (en cas de radiation)	50,00€ HT
Absence injustifiée à une visite médicale (ou annulation à moins de 3 jours ouvrés)	40€ HT par absence injustifiée

Le coût de la cotisation de l'AIST 43 fait partie des tarifs les plus bas de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2025.

Le coût moyen national est de 116 € HT en 2025.

L'AIST 43 a mis en oeuvre depuis 3 ans une offre de service dite spécifique à destination des travailleurs indépendants. N'hésitez pas à vous rapprocher de notre service adhérent via notre site internet aist43.fr.

Offre spécifique



Pack assistance +

Travailleurs
Indépendants



Cotisation annuelle : 164€ HT

SUIVI INDIVIDUEL DE L'ETAT DE SANTE

Une visite médicale à l'adhésion

Une visite médicale de suivi tous les 2 ans

Visite médicale à la demande

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Réalisation d'un état des lieux des risques professionnels au sein de l'entreprise du travailleur indépendant accompagné de préconisations

Participation à l'ensemble des sensibilisations proposées par l'AIST 43 (exposition au bruit, risque chimique, travail sur écran, TMS...)

Possibilité de réalisation d'une intervention auprès du travailleur indépendant par l'un des préveneurs de l'AIST 43 pour un accompagnement personnalisé (une fois tous les 4 ans)

Consultations possible avec un(e) psychologue du travail et / ou un(e) assistant(e) social(e)

2.6.2 Les comptes annuels

Le chiffre d'affaires 2025 de l'AIST 43 s'élève à 4 591 000 € (+4.8% vs 2024).

Le résultat après IS s'élève à +161 729 €

Le montant de la trésorerie est de : 1 876 000 €

Grâce à une gestion saine et équilibrée, l'AIST 43 assure la continuité et la qualité de ses services, dans un cadre financier sécurisé et transparent sous le contrôle du Conseil d'administration et de la Commission de Contrôle.



2.7 LES ADHERENTS : EMPLOYEURS ET SALARIES SUIVIS

2.7.1 Secteur géographique



L'AIST 43 est répartie sur l'Est du département de la Haute-Loire. Les différents centres principaux sont à moins de 40 minutes de l'ensemble des adhérents.

A partir de 2027, l'AIST 43 va couvrir l'intégralité du département de la Haute-Loire et va s'étendre sur l'arrondissement de Brioude avec 2 centres supplémentaires (Brioude et Langeac).

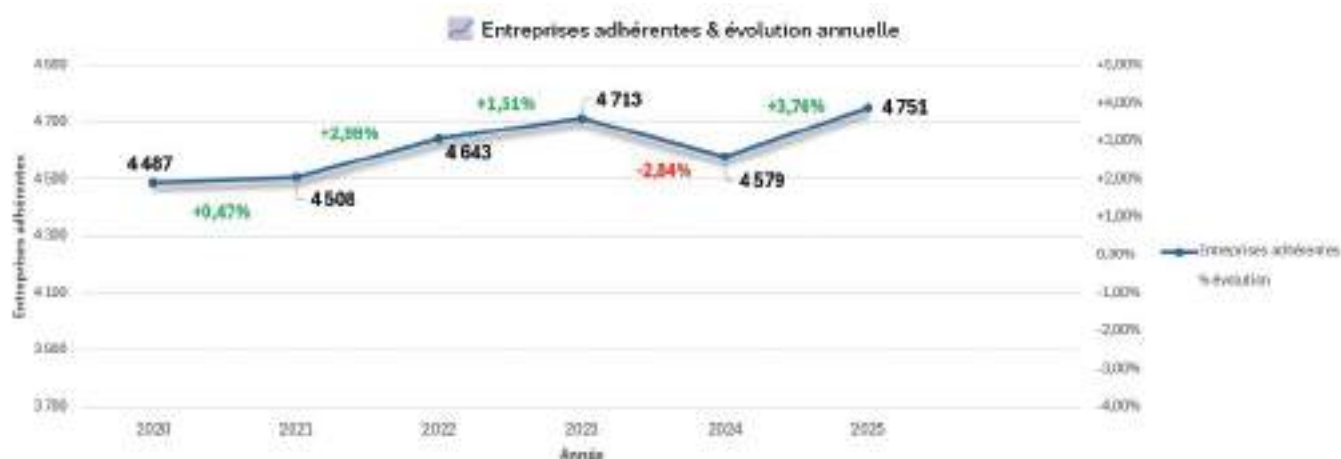
2.7.2 Evolution des adhérents et de leurs effectifs



4 751 entreprises adhérentes
(+3.79% vs 2024)



47 580 salariés suivis (hors intérimaires)
(+1.09% vs 2024)



En 5 ans, l'AIST 43 a enregistré un gain de 243 adhérents supplémentaires.
Cette évolution montre le dynamisme économique de la Haute-Loire.



L'AIST 43 a enregistré également en corrélation avec l'évolution des adhérents,
un gain de 2311 salariés suivis supplémentaires sur les 5 dernières années.
Le dynamisme économique de la Haute-Loire est assorti de nombreuses créations d'emplois.

Evolution du nombre d'adhérents suivis						
Année	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Nouveaux adhérents	418	412	492	281	536	91%
Radiations	-247	-259	-295	-380	-363	-4%
Gain / Perte	171	153	197	-99	173	274%

A part sur l'année 2024, durant ces 5 dernières années, l'AIST 43 a connu un gain régulier de nouveaux adhérents.

2.7.3 Répartition par tranche d'effectif

L'AIST 43 suit 4751 entreprises adhérentes réparties de la façon suivante :

- De 1 à 10 salariés : 3762 entreprises (79.2%)
- De 11 à 49 salariés : 815 entreprises (17.2%)
- Plus de 50 salariés : 174 entreprises (3.7%)

→ **Forte majorité de petites et moyennes entreprises, 80% des adhérents de l'AIST 43 ont moins de 10 salariés.**

L'AIST 43 a suivi sur l'année 2025, 47 580 salariés, en majorité dans des petites et moyennes entreprises :

- De 1 à 10 salariés : 12 145 (25.5%)
- De 11 à 49 salariés : 17 775 (37.4%)
- Plus de 50 salariés : 17 660 (37.1%)

2.7.4 Répartition par secteur



Forte représentation de l'industrie manufacturière et de la santé au niveau des effectifs suivis par l'AIST 43.

3. Etat de la réalisation de l'ensemble de l'offre de service

3.1 PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

3.1.1 Chiffres clés et indicateurs



**3 155 AMT réalisées en 2025
(+47% vs 2024)**

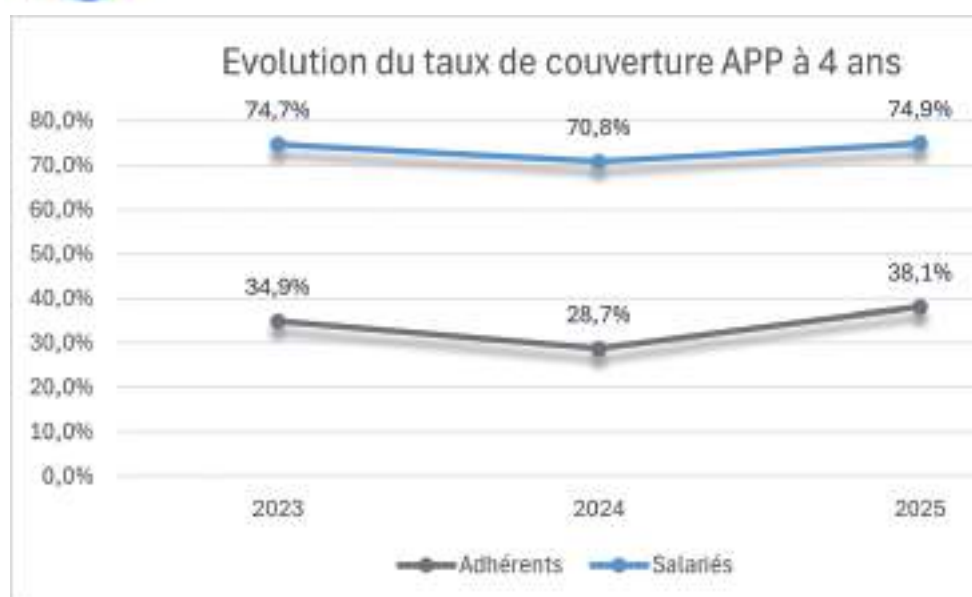


**1 498 adhérents touchés par une AMT en 2025
(+39% vs 2024)**

3.1.2 Actions de Prévention Primaires



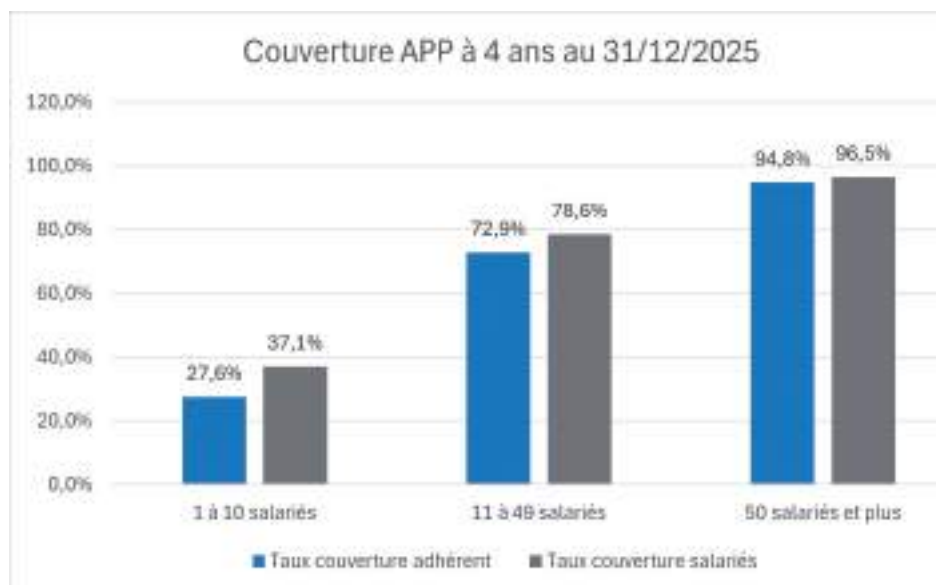
Les Actions de Prévention Primaires (APP) visent à supprimer les risques professionnels à la source ou à en réduire la probabilité d'apparition. Parmi les APP, on peut citer : conseil en risque routier, sur le port de charge lourdes, sur le travail en hauteur...



Taux de couverture APP à 4 ans par adhérent : 38%.

Taux de couverture régional APP à 4 ans : 35%.

Le taux de couverture des adhérents en Actions de Prévention Primaire est en forte évolution entre 2024 et 2025 (+10 points).

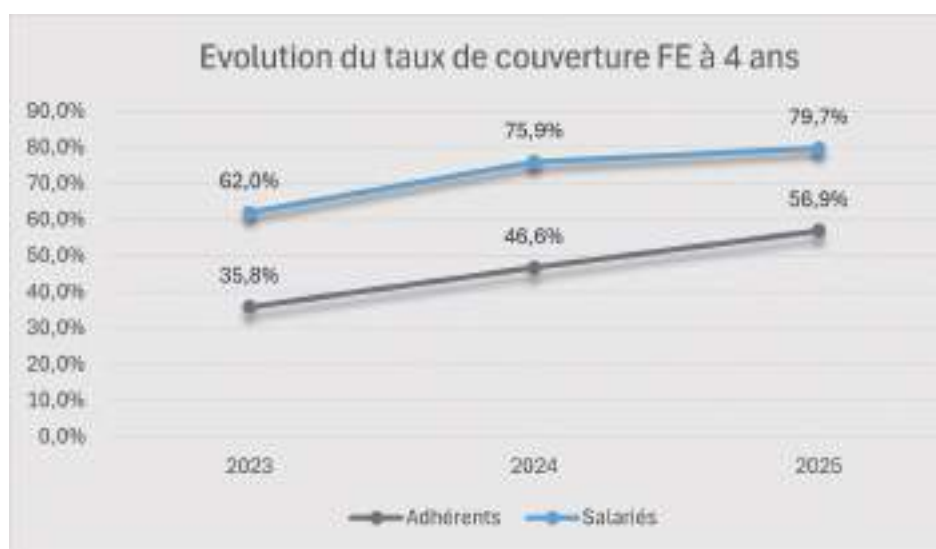


Taux de couverture salariés pour les APP de -4 ans par adhérent : 75%.

Moyenne régionale : 56%.

Le taux de couverture des salariés suivis par une APP reste très élevé pour les entreprises de plus de 10 salariés et en progression notable pour les entreprises de moins de 10 salariés.

3.1.3 Fiches entreprises

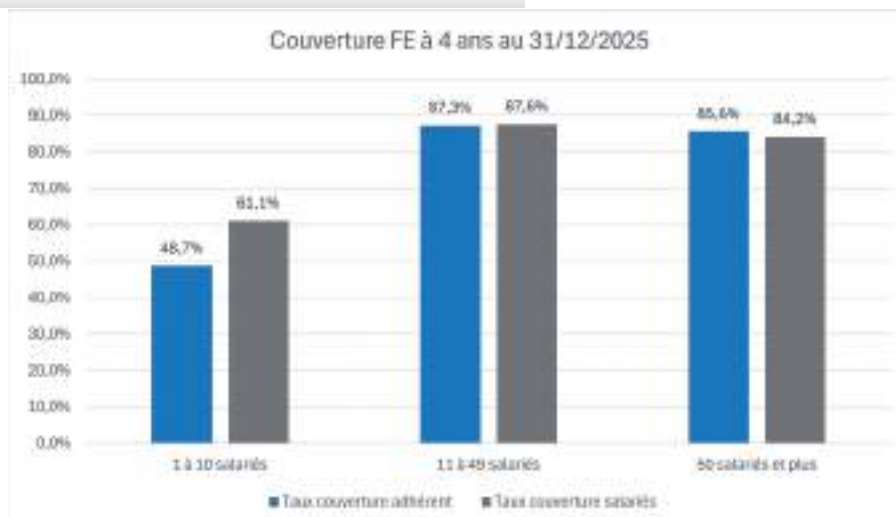


Taux de couverture FE (adhérents) : 57%.

Moyenne régionale : 32%.

Taux de couverture FE (salariés) : 80%.

Moyenne régionale : 50%.



Fort taux de couverture salariés des adhérents de + de 10 salariés (+de 85%).

3.1.4 Ateliers collectifs de prévention



Forte progression des ateliers de sensibilisation au DUERP avec la mise en place de l'outil APPTIV.

3.2 SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES SALARIES

3.2.1 Chiffres clés et indicateurs



**20 750 visites au total
en 2025
(-11,21% vs 2024)**



**12 297 visites médecins
en 2025
(-16,92% vs 2024)**



**8 453 visites infirmier(e)s
en 2025
(-1,34% vs 2024)**



**47 580 salariés suivis en 2025
(déclarés+embauches en cours d'année +
intérimaires),
25 201 hommes, 22 379 femmes.**



40 796 salariés déclarés début 2025



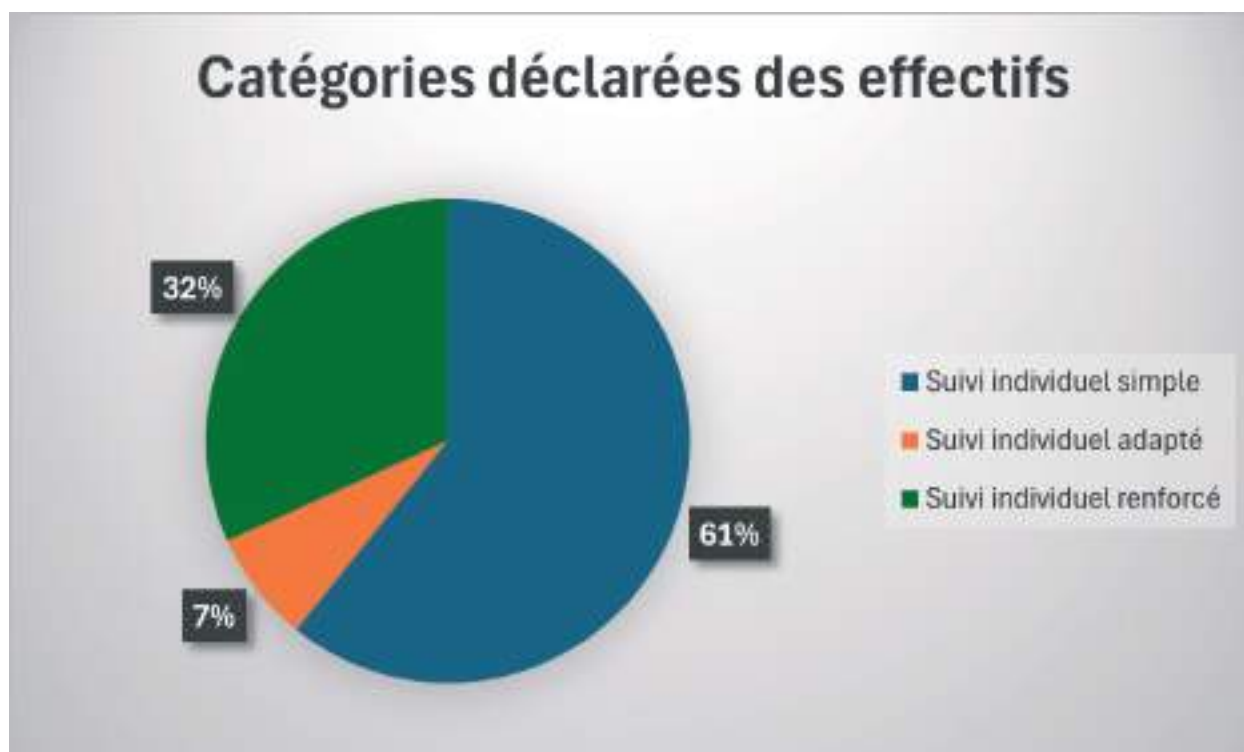
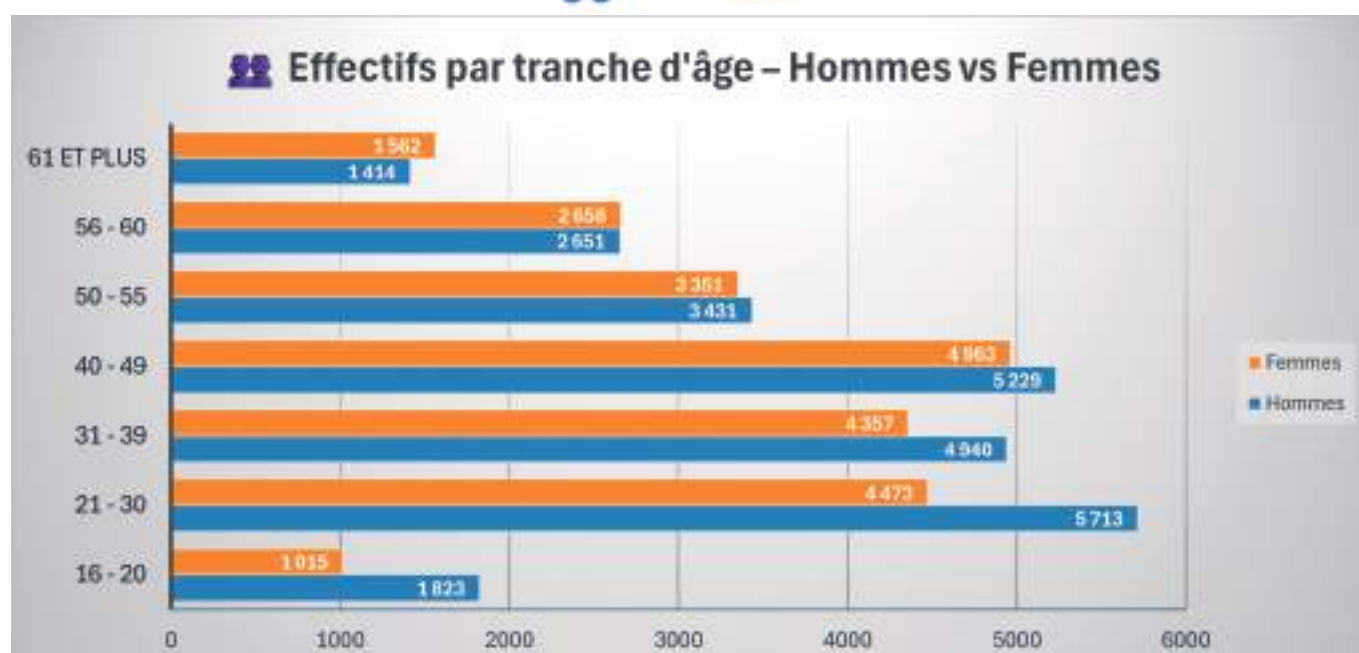
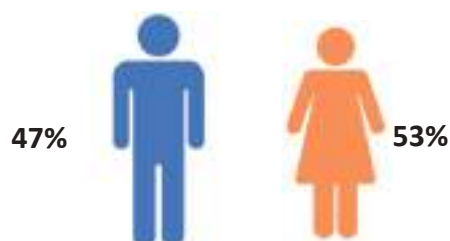
INB(rayonnements ionisants) :
122 salariés suivis par l'AIST 43 sont soumis
aux rayonnements ionisants.

Absentéisme :

L'AIST 43 présente un taux d'absentéisme sur les RDV non excusés de 7%,
ce qui équivaut à 1722 visites soit plus d'un ETP médecin.

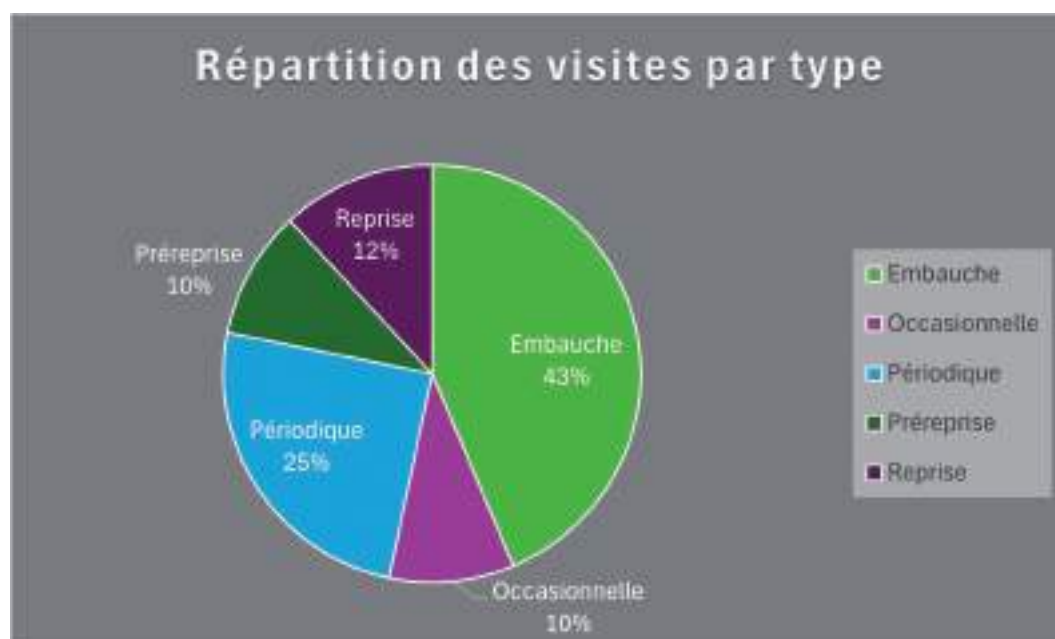
Nombre de salariés suivis selon le type de suivi :

- Suivi individuel simple : 28 911
- Suivi individuel renforcé : 15 119
- Suivi individuel adapté : 3 550

**Taux de répartition hommes / femmes**

3.2.2 Typologie des visites

Catégorie	Motif de la visite	Infirmier(e)	Medecin	Total
Embauche		5180	3877	9057
Périodique		3259	1897	5156
Occasionnelle		14	1990	2004
	Visite à la demande de l'employeur		600	600
	Visite à la demande du médecin du travail		608	608
	Visite demandée par le Salarié		506	506
	Autres visites médicales occasionnelles	14	276	290
Préprise		0	2060	2060
	Visite de pré-reprise demandée par le Médecin conseil		184	184
	Visite de pré-reprise demandée par le Médecin du travail		201	201
	Visite de pré-reprise demandée par le Médecin traitant		66	66
	Visite de pré-reprise demandée par le Salarié		1609	1609
Reprise		0	2473	2473
	Visite de reprise après accident du travail		456	456
	Visite de reprise après maladie		1667	1667
	Visite de reprise après maladie professionnelle		67	67
	Visite de reprise après maternité		283	283
Total		8453	12297	20750





Baisse des visites réalisées par les médecins du travail à cause d'un déficit de temps médical (-1,6ETP) et stabilité des entretiens infirmiers entre 2024 et 2025.



Le taux d'absence aux visites s'améliore avec un taux d'absence global à 7% (il était de 8% en 2024).

3.2.3 Conclusions du suivi individuel de l'état de santé de santé des salariés

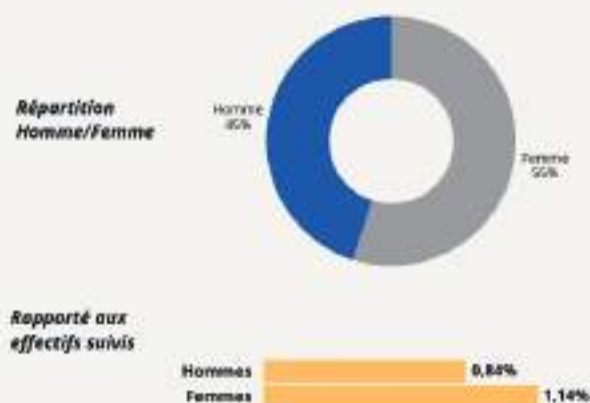
Issues des rendez-vous	
Avis d'aptitude délivré	3497
Avis d'inaptitude	461
Aménagements de poste (annexes 4)	2528

+ 4,7% vs 2024

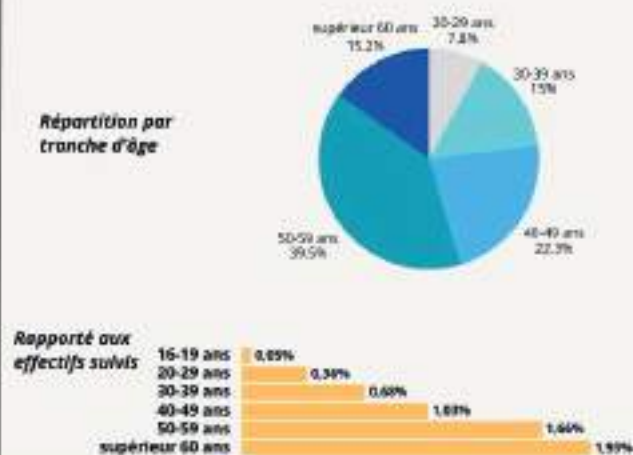
Les inaptitudes correspondent à 2% des visites médicales et à 0,95% des salariés suivis. Depuis 3ans, l'AIST 43 a créé un Observatoire des Inaptitudes que nous vous invitons à consulter sur notre site internet Aist43.fr.



INAPTITUDES PAR SEXE



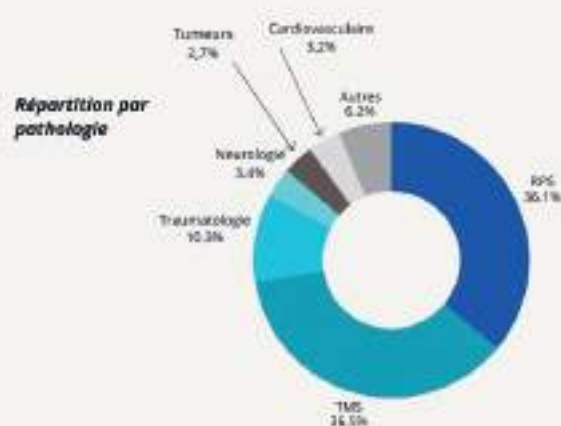
INAPTITUDES PAR TRANCHE D'ÂGE



INAPTITUDES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



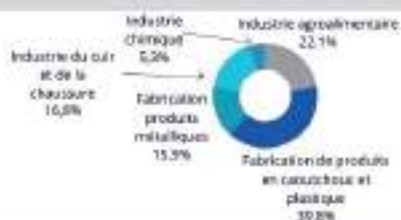
INAPTITUDES PAR PATHOLOGIE



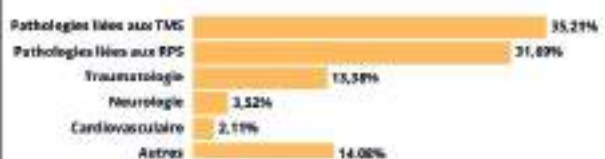
ZOOM SUR 4 SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA HAUTE-LOIRE (DONNÉES 2025)



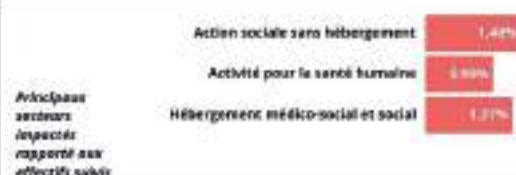
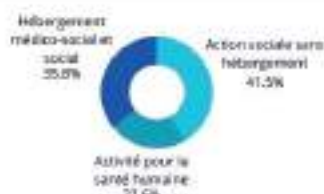
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



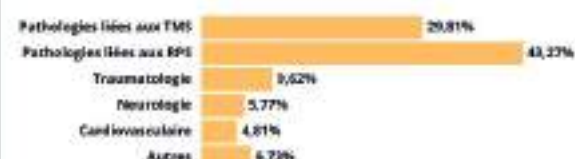
Principales pathologies



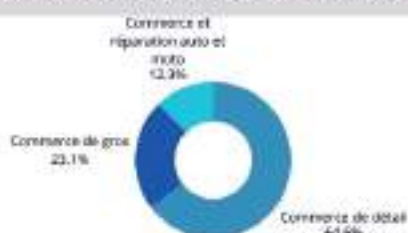
SANTÉ HUMAINE ET SOCIALE



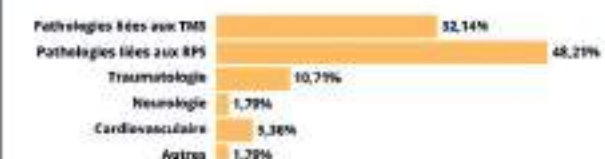
Principales pathologies



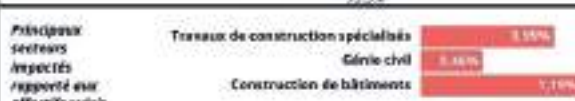
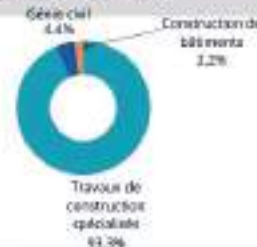
COMMERCE ET LA RÉPARATION AUTO



Principales pathologies



CONSTRUCTION

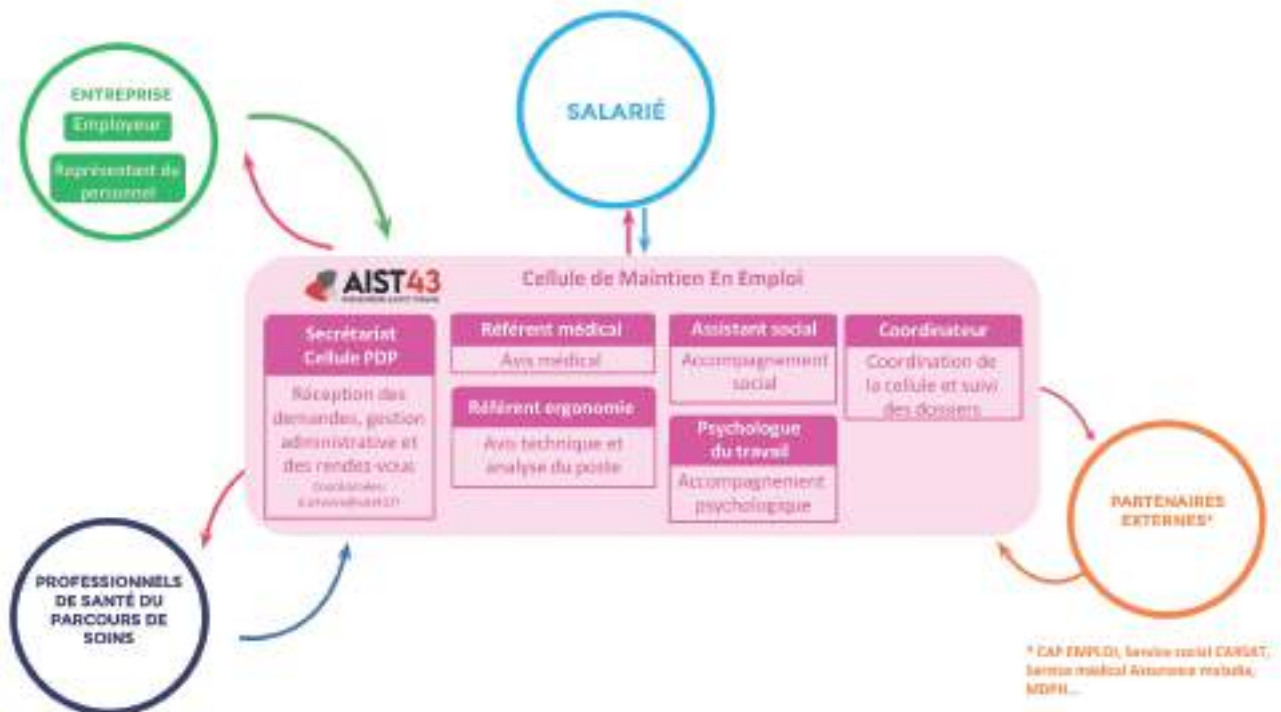


Principales pathologies



3.3 MAINTIEN EN EMPLOI - PREVENTION DE LA DESINTERTION PROFESSIONNELLE

3.3.1 Composition et missions de la cellule



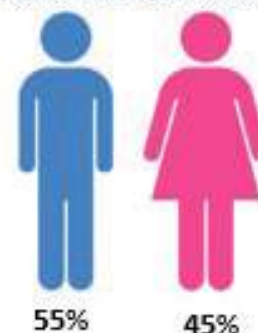
3.3.2 Chiffres clés et indicateurs

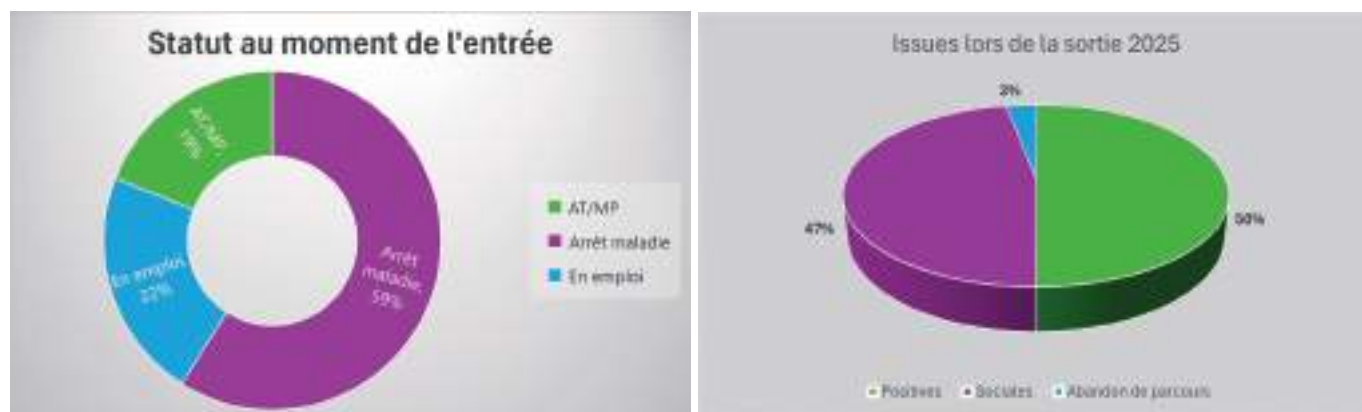


En 2025, **76** prescriptions vers la CME par les médecins du travail de l'AIST43.

124 personnes accompagnées par l'équipe dédiée au maintien en emploi sur l'année 2025.

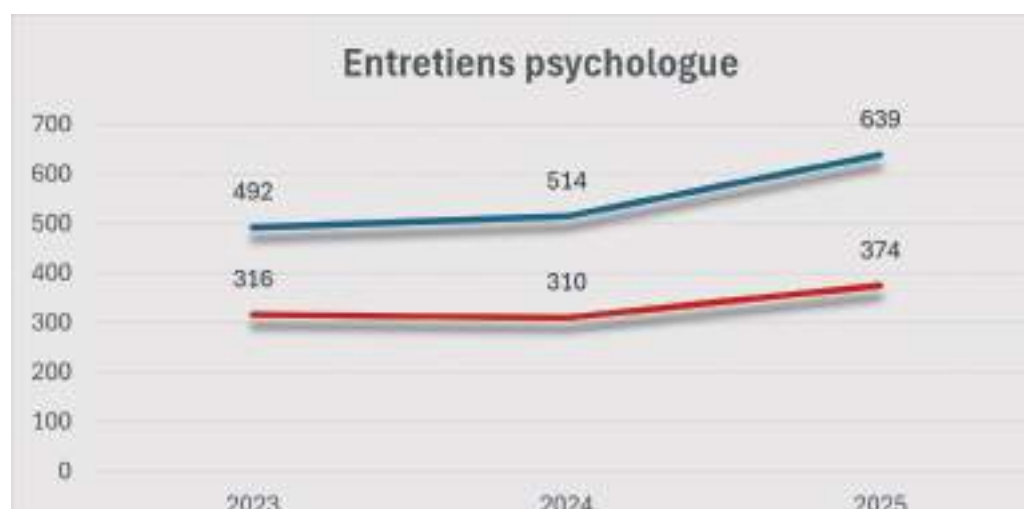
Répartition
Homme/Femme
des salariés
orientés en 2025



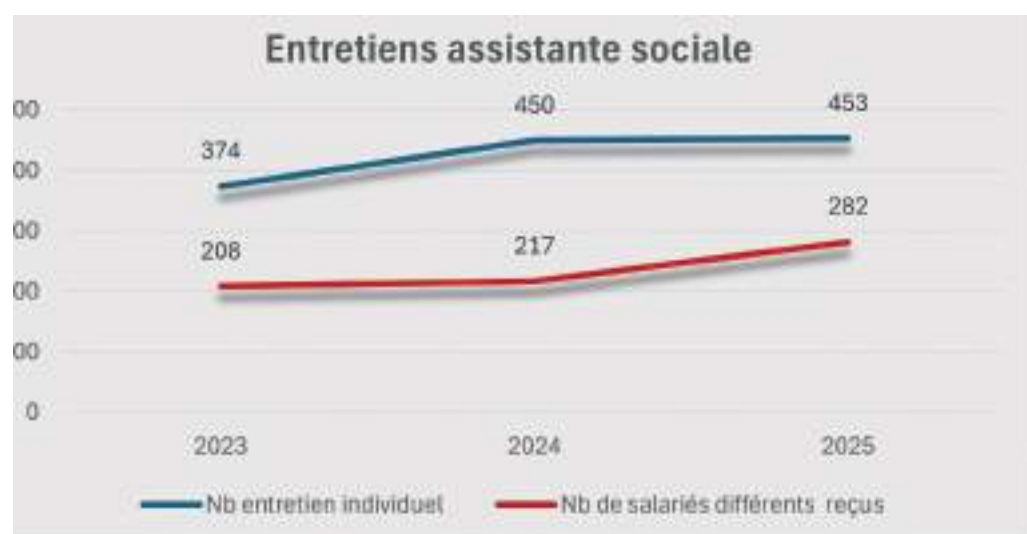


22% des salariés entrés dans l'accompagnement en cellule de maintien en emploi étaient en emploi. Ceci démontre une prise en charge de plus en plus précoce des salariés, par l'équipe pluridisciplinaire.

3.3.3 Accompagnement des salariés



Forte hausse des salariés accompagnés par la psychologue du travail de l'AIST 43 : +24%



Forte hausse des salariés accompagnés par l'assistante sociale de l'AIST 43 : +30%

4. Etat de la réalisation du projet de service

4.1 CHIFFRES CLES / INDICATEURS

Le projet de service a été élaboré et signé au premier semestre 2024. Il court jusqu'à août 2029 et se compose de 10 fiches action.

4.2 ETAT D'AVANCEMENT / FICHES ACTION

Fiche action	Pilote	Statut
Harmonisation des pratiques documentaires	I. Barry	Terminé
Observatoire des risques	A. Ponsin	Perenne
Evaluer la satisfaction des salariés suivis	E. Maitre	Terminé
Améliorer la sécurisation du parcours de maintien en emploi (CME)	V. Jojon	En cours
Intervention dans les TPE de moins de 10 salariés	D. Benat	En lancement
Participer aux actions de prévention santé publique : prévention des cancers	A. Ponsin	A venir
Sensibiliser les apprentis, stagiaires et référents aux risques professionnels	C. Brenas	A venir
Gestion de crise à destination des entreprises	N/A (pilote à définir)	A venir
Prévenir le risque cardio-vasculaire dans l'activité de travail	Non démarré	A venir
Prévenir le risque routier	JM. Beylot	A venir



4.3 POINT SYSTEME D'INFORMATION (SI)

L'AIST 43 est depuis avril 2024 sur le logiciel métier uEgar (contrat jusqu'en juillet 2029). En 2025, l'AIST 43 a déployé l'outil APPTIV d'aide à l'accompagnement au DUERP.

4.4 COMMUNICATION

4.4.1 Les réseaux sociaux

En 2025, nous avons intensifié notre communication sur les réseaux sociaux et notamment LinkedIn, pour atteindre davantage les chefs d'entreprises. Les publications sont programmées selon un plan de communication défini et validé par le Comité de Direction en décembre de l'année N-1.

Le nombre d'abonnés a ainsi connu une forte progression, passant de 1012 adhérents à fin 2024 à 1340 à fin décembre 2025.

Cette croissance nous permet de renforcer la visibilité de nos événements et ateliers collectifs de prévention, et de sensibiliser ainsi un public plus large.



4.4.2 Le site internet

Notre site internet est mis à jour régulièrement et nos adhérents sont invités à le consulter régulièrement. Les témoignages de nos adhérents y sont mis en ligne.



5. Etat des engagements et partenaires institutionnels

5.1 CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

L'année 2025 a également été marquée par la formalisation du nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) associant l'AIST43, la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes et la CARSAT Auvergne. Il a été signé le 27 mai 2025.

Ce contrat s'inscrit dans la continuité des orientations nationales issues de la réforme de la santé au travail et du Plan Santé au Travail 4 (PST4), avec pour objectif de renforcer la prévention primaire et de développer une approche coordonnée entre les différents acteurs institutionnels de la santé au travail.

Le CPOM constitue un outil structurant de pilotage des actions du service. Il permet de décliner localement les priorités régionales et nationales en matière de prévention des risques professionnels, de maintien en emploi et d'amélioration des conditions de travail, tout en tenant compte des spécificités du territoire et des besoins des entreprises adhérentes.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, l'AIST43 a retenu deux axes prioritaires d'intervention :

- la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) ;
- la prévention des risques psychosociaux (RPS).

Ces orientations s'inscrivent pleinement dans le projet de service de l'AIST43 et dans la dynamique engagée depuis plusieurs années visant à renforcer l'accompagnement des entreprises adhérentes au travers d'actions collectives, d'actions de terrain, de sensibilisations ciblées et du développement d'outils de prévention adaptés.

Le déploiement du CPOM a également permis de consolider les partenariats institutionnels et techniques autour des enjeux de santé au travail, dans une logique de complémentarité des compétences et d'optimisation des ressources. Cette coopération contribue à améliorer la cohérence des actions menées sur le territoire et à renforcer la visibilité de l'offre de services proposée aux entreprises et aux salariés. Au-delà des objectifs opérationnels, le CPOM constitue également un levier d'amélioration continue pour le service, en favorisant le suivi d'indicateurs, l'évaluation des actions engagées et le développement d'une culture commune de prévention.



5.1.1 Les fiches actions

FA1 – Prévention de la désinsertion professionnelle

4 actions structurées – Cellule PDP opérationnelle depuis 2020

1 Partenariats institutionnels Poursuivre les actions de partenariats au sein de l'Instance de pilotage PDP organisée trimestriellement par la CARSAT Auvergne. 3 instances annuelles sont organisées par la CARSAT auvergne → Présence systématique de l'AIST 43 direction et / ou CME ✓	3 IRDP – indice de Risque de Désinsertion Professionnelle Mise en place de l'IRDP Prénorm (université d'Angers) au sein du logiciel métier. Phase test multicentrique. Déploiement prévu : 2026. ✓ Nb d'IRDP renseignés / an après visite médicale ✓ Nb d'orientations vers cellule PDP à la suite d'un IRDP positif ✎ Signature de la convention le 03/10/2025 pour le lancement de la phase test multicentrique les cours par le directeur et le médecin référent IRDP / Thénac
2 Convention multi-partenaire Consolidation du partenariat via la signature d'une convention départementale rassemblant l'ensemble des acteurs du maintien en emploi. 1ère convention signée en ARA ✓ Convention signée le 6 novembre 2025, lors de la conférence départementale « Prévention des inaptitudes: des outils pour agir ensemble » CARSAT Auvergne; AGEFIPH; ASEA / Cap emploi 43; Direction médicale de l'assurance maladie; AIST43	4 Réunion départementale annuelle de sensibilisation Organisation d'une réunion départementale annuelle de sensibilisation des entreprises à la PDP et aux outils disponibles Conférence du 6 novembre 2025 « Prévention des inaptitudes: des outils pour agir ensemble » 32 adhérents présents 12 partenaires

FA2 – Prévention des Risques Psychosociaux

3 dispositifs complémentaires –

Objet : Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques psychosociaux – Priorité : secteur sanitaire & social (observatoire des inaptitudes AIST43).

Référence : PETS /axe 1 / Obj. 2 / Action 1.3 + COG AIST43 2023-2028 – Engagement 01

Ateliers Collectifs de Prévention RPS ● Animés par : coordinatrice PDR, psychologue du travail, ergonomes ● Ouvert à toutes entreprises adhérentes ● Ciblage prioritaire : secteur sanitaire & social ● Fréquence ajustée selon demande / taux participation ● 2 à 5 entreprises orientées vers le dispositif RPS CARSAT ● Si critères CARSAT non-remplis → accompagnement interne AIST43	Dispositif AMAROK (Stressomètre) ● Cible : chefs d'entreprise et travailleurs indépendants adhérents ● 2 envois annuels par courriel de l'indice Stressomètre ● Analyse résultats par l'observatoire AMAROK ● Orientation vers équipe dédiée AIST43 : → Psychologue du travail + Assistante sociale + Médecin référent CME	Ciné-Débat RPS ● Fréquence : tous les 2 ans ● Public : TPE / PME de Haute-Loire ● Contenu : diffusion d'un film ou documentaire ● Objectif : réflexion sur politique de management et appropriation de la prévention RPS
--	---	---

Atelier entreprise : CARSAT – prévention risques au travail ; 3 | Distribution ateliers collectifs : réunion de planification RPS AIST43

5.1.2 Rétroplanning



5.2 PRST 4

L' AIST 43 est depuis 5 ans très impliquée dans le partenariat régional. En effet, un certain nombre de collaborateurs de l'AIST 43 participent à différents groupes et instances du PRST 4.

- Culture de prévention : Gaspard GRAVIER
- Radon : Michel ROYET
- Prévention de la désinsertion professionnelle : PDP : Valérie JOJON / Frédéric SAUSSAC
- Risques chimiques et toxicologiques : Mélissa COLOMBO
- Risques psychosociaux : Fabienne PETETOT.



5.3 PARTICIPATION AU RESEAU PRESANSE

L'AIST 43 est présente dans les différentes instances de gouvernance et commissions de PRESANSE Auvergne-Rhône-Alpes.

Instances et Commissions Presanse Auvergne-Rhône-Alpes	Personnel de l'AIST 43	Rôle
AG/CA	Frédéric SAUSSAC Directeur	Participant
Commission Offre et innovation	Véronique GERSTER Directrice adjointe et opérationnelle	Participant
Commission RH/Formation	Frédéric SAUSSAC Directeur	Co animateur de la commission
Commission Qualité	Alexandre BARRIER Responsable qualité et projets	Participant
Commission communication	Elisabeth MAITRE Responsable relations externes	Participant
Commission CSI	Isabelle BARRY Référente Informatique et Statistique	Participant
Commission Thésaurus et traçabilité niveau régional et national (suppléant)	Jean-Marie BEYLOT Médecin du travail/Référent Thésaurus AIST 43	Participant

5.4 CONVENTION AVEC LES PARTENAIRES

L'AIST 43 a noué des liens très étroits avec un certain nombre de partenaires institutionnels locaux ou régionaux :

- la **DDETSP de la Haute-Loire** : Organisation d'une rencontre par an minimum avec les services de l'inspection du travail afin de confronter les priorités des deux structures ;
- L'**AGEFIPH Auvergne-Rhône-Alpes** : Rencontre régulière avec la chargée d'étude du territoire et avec la délégation régionale (délégue régionale et déléguée régionale adjointe) dans le cadre notamment du maintien en emploi et du PRST4 ;
- La **CARSAT Auvergne** : Rencontres régulières dans le cadre du CPOM avec le directeur adjoint dans le but d'assurer le suivi du CPOM ; participation à l'instance départementale de pilotage de PDP
- La **CPAM 43** : Rencontres avec le directeur mais également le service médical avec des réunions régulières avec le médecin conseil chef en charge du territoire de la Haute-Loire et le médecin coordonnateur des équipes medicotechniques de l'AIST 43 ;
- **MEDEF 43** : Participation à des réunions communes avec la CARSAT Auvergne en vue de sensibiliser les adhérents du MEDEF 43 à la santé au travail ;
- **CPME 43** : Organisation d'une réunion commune annuelle dans le cadre de la sensibilisation des adhérents de la CPME 43 à la santé au travail ;
- **CGT FO 43** : Organisation d'une réunion annuelle en vue de sensibiliser les délégués syndicaux à la santé au travail.
- Convention **multipartenariale avec la DREETS / CAP EMPLOI / AGEFIPH / CARSAT**
- Convention avec la **Ligue contre le Cancer Haute-Loire**

6. Démarche qualité et certification

6.1 SATISFACTION DES BENEFICIAIRES

6.1.1 Satisfaction des entreprises adhérentes

Une enquête de satisfaction globale adhérents est menée chaque année auprès de tous les adhérents de l'AIST 43. Pour l'année 2025, le taux de satisfaction est de 89%. Ce taux reste stable depuis 3 ans.



Les adhérents ont à leur disposition un portail d'adhésion et un espace connecté. Ces supports numériques permettent le suivi global des effectifs salariés, le téléchargement des factures, le suivi des actions en milieu de travail, l'accès aux documents de fin de visite...

6.1.2 Satisfaction des salariés

Une enquête de satisfaction des salariés suivis est en cours de finalisation et sera mise en place au 2ème semestre 2026. L'enquête sera réalisée via un formulaire accessible grâce à un QR code affiché dans les salles d'attente.



6.2 ETAT D'AVANCEMENT DE LA CERTIFICATION

L'année 2025 a marqué une étape structurante pour l'AIST43 avec l'engagement opérationnel et abouti de la démarche de certification AFNOR SPEC 2217 applicable aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Dans le cadre de la réforme de la santé au travail issue de la loi du 2 août 2021, la certification AFNOR SPEC 2217 constitue désormais un référentiel national visant à garantir la qualité, l'homogénéité et l'effectivité des services rendus aux entreprises adhérentes et à leurs salariés. Cette certification couvre notamment les missions de prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé, la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi, ainsi que les dimensions organisationnelles, documentaires, financières et numériques des SPSTI.

Dans ce contexte, l'AIST43 a présenté sa candidature au Niveau 1 « Engagement » du référentiel AFNOR SPEC 2217. L'audit de certification s'est déroulé du 18 au 20 juin 2025.

À l'issue de cet audit, l'AIST43 a obtenu la certification Niveau 1 sans aucune non-conformité, résultat venant souligner la robustesse du travail préparatoire réalisé collectivement par les équipes ainsi que la qualité de l'organisation mise en place.



Le Niveau 1 du référentiel correspond à une phase d'engagement formalisé du service dans une démarche qualité structurée. Il atteste notamment :

- de l'existence de procédures et processus formalisés ;
- de la mise en œuvre des moyens humains, organisationnels et fonctionnels nécessaires ;
- d'une organisation permettant de garantir la continuité et la traçabilité des activités ;
- d'une dynamique de structuration des pratiques et d'harmonisation des méthodes de travail ;
- de la prise en compte des exigences relatives à la protection des données, aux systèmes d'information et à la qualité du service rendu.

Cette certification constitue une reconnaissance importante de l'investissement des équipes de l'AIST43 dans une logique d'amélioration continue et de professionnalisation des pratiques. Le travail engagé a permis de renforcer la formalisation des procédures internes, de clarifier les responsabilités, de consolider les outils de pilotage et de poursuivre l'harmonisation des pratiques entre les différents métiers du service. Au-delà de l'objectif réglementaire, cette démarche a également permis de développer une culture qualité plus transversale au sein de la structure, favorisant la lisibilité des processus, la sécurisation des pratiques et l'amélioration continue du service rendu aux adhérents et aux salariés suivis.

L'obtention du Niveau 1 sans réserve ni non-conformité constitue ainsi une base solide pour poursuivre la montée en maturité de notre système qualité. Les travaux engagés en 2025 se poursuivront en 2026 avec :

- le renforcement des outils d'évaluation et des indicateurs de suivi ;
- la consolidation du pilotage qualité ;
- le développement de démarches d'évaluation de la satisfaction ;
- la poursuite de l'harmonisation documentaire et organisationnelle ;
- la préparation progressive aux exigences du Niveau 2 « Maîtrise ».

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la volonté de l'AIST43 de garantir un service de qualité, conforme aux exigences réglementaires, mais également adapté aux besoins des entreprises adhérentes, des salariés et des enjeux actuels de prévention et de santé au travail.





Glossaire

AIST 43	Association Interprofessionnelle Santé au Travail Haute-loire
AMT	Action en Milieu de Travail
ATST	Assistant Technique en Santé au Travail
CA	Conseil d'Administration
CC	Commission de Contrôle
CMT	Commission Médico-Technique
CME	Cellule de Maintien en Emploi
CMR	Cancérogène- Mutagène - Reprotoxique
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DUERP	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
FDS	Fiches Données de Sécurité
FE	Fiche entreprise
IDEST	Infirmier(e) Diplômé(e) En Santé au Travail
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
IPRP	Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
RPS	Risques psycho-Sociaux
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SI	Suivi Individuel
SIR	Suivi Individuel Renforcé
SPSTI	Service de Prévention et de Santé Interentreprises
VIP	Visite d'Information et de Prévention



SIÈGE SOCIAL - LE PUY-EN-VELAY

Centre Affluence - 39 Avenue des Belges - 43000 Le Puy-en-Velay

CENTRE D'YSSINGEAUX

Pôle Santé du Pays des Sucs - 1 Avenue de Chaussand - 43200 Yssingeaux

CENTRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE

Zone artisanale La Borie 1 - 43120 Monistrol-sur-Loire

2 CENTRES ANNEXES

Maison de santé située Place du Marchédial - 43500 Craponne-sur-Arzon

Centre Pierre Royon - 25 rue du Centre - 43240 Saint-Just-Malmont



04 71 05 51 10 - contact@aist43.fr

www.aist43.fr